

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 729****6 septembre 2001****SOMMAIRE**

Anavi S.A., Luxembourg . . . . .	34966	Elefint S.A., Luxembourg . . . . .	34981
Astraeus Limited S.A., Luxembourg . . . . .	34971	Elefint S.A., Luxembourg . . . . .	34981
ATML Finauxa S.A., Foetz . . . . .	34973	Elefint S.A., Luxembourg . . . . .	34982
ATML Finauxa S.A., Foetz . . . . .	34974	EMK Eisen - Metallkunststoff Drehteile, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	34980
Atayo S.A., Luxembourg . . . . .	34972	Eolia S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	34969
Atayo S.A., Luxembourg . . . . .	34972	Equity Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	34981
B.V.F. Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	34975	Erasmus Properties & Consulting, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	34982
BAA-McArthur/Glen Europe (Holding), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34972	Eupat, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34982
Baobab S.A., Luxembourg . . . . .	34972	Eurogallery Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34984
Baring CEF Investments II S.A., Luxembourg . . . . .	34954	Eurogallery Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34984
Beim Denny, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34974	Excalibur S.A., Luxembourg . . . . .	34983
Benadi Lux S.A., Strassen . . . . .	34975	Executive Lodge S.A., Luxembourg . . . . .	34985
Benesoft S.A., Luxembourg . . . . .	34975	Executive Lodge S.A., Luxembourg . . . . .	34985
Bermarmol Luxemburgo S.A., Luxembourg . . . . .	34946	Fed Luxembourg S.A.H., Luxembourg . . . . .	34983
Blue Ice Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34961	Fermain S.A., Luxembourg . . . . .	34987
Cactus S.A., Bertrange . . . . .	34976	Fermain S.A., Luxembourg . . . . .	34987
Camfin S.A., Luxembourg . . . . .	34976	Ferreiras, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	34984
Capecourt Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34977	Fin-Contrôle S.A., Luxembourg . . . . .	34987
Chinela S.A., Luxembourg . . . . .	34975	Finacor S.A.H., Luxembourg . . . . .	34985
Clemi S.A., Luxembourg . . . . .	34977	Finacor S.A.H., Luxembourg . . . . .	34985
Coeur pour Bretagne (CpB) S.A., Larochette . . . . .	34977	Financial Corporation of the Middle East S.A., Lu- xembourg . . . . .	34988
Cofiprome Holding Financière S.A., Luxembourg . . . . .	34978	Financial Corporation of the Middle East S.A., Lu- xembourg . . . . .	34988
Comfort Immo S.A., Luxembourg . . . . .	34977	Financière de la Creuse S.A., Luxembourg . . . . .	34986
Compagnie Financière des Santons S.A., Luxem- bourg . . . . .	34974	Fitema S.A., Luxembourg . . . . .	34987
Compagnie Générale Européenne de Finance et d'Investissement S.A., Luxembourg . . . . .	34978	Foncière d'Hôtellerie S.A., Luxembourg . . . . .	34986
Compuvision Media Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34978	Foncière d'Hôtellerie S.A., Luxembourg . . . . .	34986
Compuvision Media Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34978	Gagneur Holding S.A., Larochette . . . . .	34988
Contracta Finance S.A., Luxembourg . . . . .	34979	Ganesko S.A., Luxembourg . . . . .	34990
Dashing Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34979	Garage Arnold Kontz, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34990
Didot-Bottin Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	34979	Gefco Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	34989
Ding International S.A., Luxembourg . . . . .	34979	Gefco Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	34989
Disco Fashion S.A., Luxembourg . . . . .	34980	Gefinor Asia S.A.H., Luxembourg . . . . .	34992
Dreiz A.G., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	34980	Gerancia, S.à r.l., Bereldange . . . . .	34992
Dreiz A.G., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	34980	Gerogest, S.à r.l., Bridel . . . . .	34988
E.D.S. Europe S.A. . . . .	34979	Gifran International S.A., Luxembourg . . . . .	34992
E.T.O. (European Trading Organisation) S.A., Lu- xembourg . . . . .	34983	Hepta Consult S.A., Luxembourg . . . . .	34990
E.T.O. (European Trading Organisation) S.A., Lu- xembourg . . . . .	34983	Interfashion Trade S.A., Luxembourg . . . . .	34967
Editions Sport Promotion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34981	LSK-Technik, S.à r.l., Remich . . . . .	34991
Electro-Reinert, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	34976		

**BERMARMOL LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

## STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-second of December.  
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P., having its registered office in 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805;
  2. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (JERSEY) L.P., having its registered office in 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands;
  3. CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, having its registered office in 200 Aldergate Street, London, United Kingdom;
  4. CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, having its registered office in Operations 1 Building, Newcastle Corporate Commons, New Castle, Delaware, USA,
- each of them here represented by Mr Stef Oostvogels, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of four proxies established respectively on: November 29, 2000; November 29, 2000, November 28, 2000 and December 19, 2000.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of BERMARMOL LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2. Duration**

The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object**

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 4. Registered Office**

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Corporation may be transferred temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporarily measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5. Capital - Shares and Share Certificates****5.1. Capital**

The subscribed capital of the Corporation is set at seven hundred seventy-two thousand nine hundred ninety Euro (772,990.- EUR) divided into three hundred eighty-six thousand four hundred ninety-five (386,495) ordinary shares all with a par value of two Euro (2.- EUR) per share.

**5.2. Shares**

The shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the

transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

**Art. 6. Increase of Capital**

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General**

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless other wise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual General Meeting of Shareholders**

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month June, at 11.00 a.m., and for the first time in June 2002.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

**Art. 9. Board of Directors**

9.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Corporation.

9.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

9.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

9.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

9.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

**Art. 10. Procedures of Meeting of the Board**

10.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

10.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

10.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

10.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any personal interest in any transaction of the corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

10.7. Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

10.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

#### **Art. 11. Minutes of Meetings of the Board**

11.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

11.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

#### **Art. 12. Powers of the Board**

12.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

#### **Art. 13. Binding Signature**

The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signatures of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

#### **Art. 14. Statutory Auditor**

The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

#### **Art. 15. Accounting Year**

The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31 December 2001.

#### **Art. 16. Appropriation of Profits**

##### **16.1. Legal reserve**

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

##### **16.2. Dividends**

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

#### **Art. 17. Dissolution and Liquidation**

In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Art. 18. Amendment of Articles**

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### **Art. 19. Governing Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing parties, all prenamed and represented as stated hereabove, declares separately to subscribe the whole capital in the following proportions:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P., subscribes for two hundred fifty-eight thousand seven hundred twenty-three (258,723) shares and pays them fully-up by contribution in kind of thirty-six thousand eight hundred (36,800) ordinary shares with a par value of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) of BERMARMOL S.A., a company existing under the laws of Spain, having its registered office at Paraje de Ledua, 1 Novelda, 03660 Alicante, Spain, hereinafter referred as «BERMARMOL».

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (JERSEY) L.P., subscribes for thirty-one thousand one hundred fifty-two (31,152) shares and pays them fully-up by contribution in kind of four thousand four hundred thirty-one (4,431) ordinary shares with a par value of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) of BERMARMOL,

- CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, subscribes for nineteen thousand three hundred twenty-two (19,322) shares and pays them fully-up by contribution in kind of two thousand seven hundred forty-eight (2,748) ordinary shares with a par value of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) of BERMARMOL,

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, subscribes for seventy-seven thousand two hundred ninety-eight (77,298) shares and pays them fully-up by contribution in kind of ten thousand nine hundred ninety-five (10,995) ordinary shares with a par value of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) of BERMARMOL.

In conformity with article 26-1 of the law of August 10, 1915, as amended, governing commercial companies, such contributed shares have been dealt with in a report dated December 15, 2000 established by FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, which concludes as follows:

«Based on the work performed as described in section 6 of the present report, we have no observation to make on the value of the Contribution In kind which is at least equal to the number of and the nominal value of the 386,495 ordinary shares to be issued in exchange.»

It results furthermore from a certificate issued on December 11, 2000, by the management of BERMARMOL S.A., that:

«- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (JERSEY) L.P., CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED are respectively the owners of 36,800, 4,431, 2,748 and 10,995 shares of BERMARMOL S.A. (collectively referred to as the «Shares»);

- the Shares are fully paid-up;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (JERSEY) L.P., CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED are the entities solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the Shares;

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- according to the Spanish law and the articles of association of the company, the Shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares of the company, required in Spain, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.»

Said report and certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

For the purpose of the registration, the capital is valued at 31,182,339.- LUF.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately four hundred twenty thousand luxembourg francs (420,000.- LUF).

*Extraordinary General Meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

- a. CVC DIRECTORSHIP 1 S.L. Sociedad Unipersonal, having its registered Office at C/Jose Ortega y Gasset 29, planta 6A, 28006 Madrid, Spain, represented by Mr Joaquin Pereira Rico;

- b. CVC DIRECTORSHIP 2 S.L. Sociedad Unipersonal, having its registered office at C/Jose Ortega y Gasset 29, planta 6A, 28006 Madrid, Spain, represented by Javier de Jaime y Guijarro;

- c. CVC DIRECTORSHIP 3 S.L. sociedad Unipersonal, having its registered office at C/Jose Ortega y Gasset 29 planta 6A, 28006 Madrid, represented by Mr Inaki Cobo Bachiller.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2002.

3. Has been appointed statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2002.

4. The registered office of the company is established in L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P., ayant son siège social à 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805;

2. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (JERSEY) L.P., ayant son siège social à 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands;

3. CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à 200 Aldergate Street, London, Royaume-Uni;

4. CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, ayant son siège social à Operations 1 Building, Newcastle Corporate Commons, New Castle, Delaware, USA,

chacun représenté par M. Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé données respectivement les 29 novembre 2000, 29 novembre 2000, 28 novembre 2000 et le 19 décembre 2000.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une Société, sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de BERMARMOL LUXEMBURGO S.A.

#### **Art. 2. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'article 18 ci-après.

#### **Art. 3. Objet**

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

#### **Art. 4. Siège social**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

## **Art. 5. Capital, Actions et Certificats d'actions**

### **5.1. Capital**

Le capital souscrit de la Société est fixé à sept cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 772.990,-) divisé en trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze (386.495) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

### **5.2. Actions**

Les actions auront la forme nominative.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

## **Art. 6. Augmentation de capital**

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'article 18 ci-après.

## **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

## **Art. 8. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en juin 2002.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à n'importe quel autre lieu.

## **Art. 9. Conseil d'administration**

9.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

9.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

9.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

9.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

9.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

## **Art. 10. Modalités de réunion du conseil d'administration**

10.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

10.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

10.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'ordre du jour doit être donnée par lettre (courrier express ou courrier

spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, à l'exception des circonstances d'urgence, pour lesquelles la nature de cette circonstance devra figurer dans la convocation, et dans ce cas la convocation envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme sera suffisante. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et/ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

10.4. Chaque administrateur peut agir à n'importe quelle réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

10.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

10.6. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société (autre que celles survenant lors de l'exécution de leur fonction d'administrateur, de fondé de pouvoir ou employé avec des parties tierces), cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.7. Le conseil d'administration peut valablement prendre des décisions par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. De telles approbations peuvent être données sur un ou plusieurs documents séparés.

10.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des conseils d'administration**

11.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

11.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration**

12.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

12.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

#### **Art. 13. Signature**

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

#### **Art. 14. Commissaires aux comptes**

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

#### **Art. 15. Exercice social**

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice sociale qui commencera à la date de formation de la Société et terminera au 31 décembre 2001.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices**

##### **16.1 Réserve légale**

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5 %) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société.

##### **16.2. Dividendes**



L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

#### **Art. 17. Dissolution et liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Art. 18. Modification des statuts**

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Art. 19. Loi applicable**

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription - Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, tels que ci-dessus préqualifiés et représentés, déclarent souscrire l'intégralité du capital dans les proportions suivantes:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P., souscrit deux cent cinquante-huit mille sept cent vingt-trois (258.723) actions et les libère intégralement par apport en nature de trente-six mille huit cents (36.800) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille pesetas espagnoles (ESP 1.000,-) par action de BERMARMOL S.A., une société valablement constituée en vertu des lois espagnoles, ayant son siège social à Paraje de Ledua, 1 Novelda, 03660 Alicante, Espagne, dénommée ci-après «BERMARMOL»;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (JERSEY) L.P., souscrit trente et un mille cent cinquante-deux (31.152) actions et les libère intégralement par l'apport en nature de quatre mille quatre cent trente et une (4.431) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille pesetas espagnoles (ESP 1.000,-) par action de BERMARMOL;

- CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, souscrit dix-neuf mille trois cent vingt-deux (19.322) actions et les libère intégralement par l'apport en nature de deux mille sept cent quarante-huit (2.748) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille pesetas espagnoles (ESP 1.000,-) par action de BERMARMOL;

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, souscrit soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (77.298) actions et les libère intégralement par l'apport en nature de dix mille neuf cent quatre-vingt-quinze (10.995) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille pesetas espagnoles (ESP 1.000,-) par action de BERMARMOL.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions apportées ont fait l'objet d'un rapport daté du 15 décembre 2000 établi par la FIDUCIAIRE BILLON, S.à. r.l., Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Basé sur le travail effectué tel que décrit au point 6 du présent rapport, nous n'avons aucune observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui est au moins égal au nombre et à la valeur nominale des 386.495 actions ordinaires à émettre en échange».

En outre, il résulte d'un certificat émis en date du 11 décembre 2000 par la direction de BERMARMOL S.A. que

«- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (JERSEY) L.P., CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED sont respectivement les propriétaires de 36,800, 4,431, 2,748 et 10.995 actions de BERMARMOL S.A. (collectivement les «Actions»);

- Les Actions sont entièrement libérées;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P., CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (JERSEY) L.P., CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED sont les entités à avoir un droit sur les Actions et à pouvoir disposer des Actions;

- Aucune Action n'est nantie de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir ni de gager ou de démembrement la propriété des Actions et aucune Action n'est soumise à une saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander qu'une ou plusieurs Actions lui soient transférées;

- en vertu du droit espagnol, et des statuts de la société, les actions sont librement transférables;

- toute formalité subséquente à l'apport en nature des Actions de la société produiront leurs effets sur réception par le notaire d'une copie certifiée d'un acte notarié instrumentant cet apport en nature.»

Ce rapport et ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparants et par le soussigné notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 31.182.339,- LUF.

La somme des montants des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est environ de quatre cent vingt mille francs luxembourgeois (420.000,- LUF).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
  2. Sont nommés administrateurs:
    - a. CVC DIRECTORSHIP 1 S.L. Sociedad Unipersonal, ayant son siège social à C/ Jose Ortega y Gasset 29 planta 6A, 28006 Madrid, Espagne, représenté par M. Joaquin Pereira Rico;
    - b. CVC DIRECTORSHIP 2 S.L. Sociedad Unipersonal, ayant son siège social à C/ Jose Ortega y Gasset 29 planta 6A, 28006 Madrid, Espagne, représenté par M. Javier de Jaime y Guijarro;
    - c. CVC DIRECTORSHIP 3 S.L. Sociedad Unipersonal, ayant son siège social à C/ Jose Ortega y Gasset 29 planta 6A, 28006 Madrid, Espagne, représenté par M. Inaki Cobo Bachiller.
  3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.  
Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2002.
  4. Le siège social de la société est fixé à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
  5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
- Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Oostvogels, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 127S, fol. 77, case 8. – Reçu 311.823 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> février 2001.

G. Lecuit.

(11355/220/531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**BARING CEF INVESTMENTS II S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

—  
STATUTES

In the year two thousand and one, on the fifteenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V., a Company formed under the Law of The Netherlands, having its registered office at Leidsekade 98, 1017 PP Amsterdam, The Netherlands.

2.- VICTORIA NOMINEES LIMITED, incorporated under Channel Islands Law and having its registered office at P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey Channel Islands.

Both of them hereby represented by Mrs Marie-Hélène Claude, employee, residing in Luxembourg, undersigned, by virtue of proxies given under private seal.

The party sub 1 acting as founder and the party sub 2 acting as subscriber of the Company.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which the founders declare to organize among themselves.

**Name, Duration, Registered Office, Purpose**

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name BARING CEF INVESTMENTS II S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### **Corporate Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 1,100,000.- (one million and one hundred thousand Euros), represented by 44,000 (forty-four thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

#### **Management, Supervision**

**Art. 6.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company can be signed by any Directors on his single signature or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

#### **Shareholders' Meetings**

**Art. 10.** The annual General Meeting is held on the 25 in the month of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 11.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 12.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

#### **Business Year, Allocation of Profits**

**Art. 13.** The Company's business year begins on February 1st and closes on January 31st.

**Art. 14.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements. The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** The Corporation, may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable Law**

**Art. 16.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory Measures*

Exceptionally the first business year will begin today and close on January 31st, 2001.

#### *Subscription, Issue Premium, Contributions*

The capital has been subscribed as follows:

1.- BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V., forty-three thousand nine hundred and ninety-nine shares	43,999
2.- VICTORIA NOMINEES LIMITED, one share	1
Total: forty-four thousand shares	44,000

The issue of the shares subscribed by BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V. is also subject to contribution of a total share premium valued at EUR 4,135,005.- (four million one hundred thirty-five thousand and five Euros), to be allocated as follows:

- EUR 4,025,005.- (four million twenty-five thousand and five Euros) to a distributable item of the balance sheet;
- EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand Euros) to the legal reserve in the balance sheet of the Company.

Thereupon intervene the aforementioned companies BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V. and VICTORIA NOMINEES LIMITED, here represented by Mrs Marie-Hélène Claude, prenamed, by virtue of proxies being here annexed;

which declared that all the shares and the total share premium have been fully paid up through a contribution in kind and in cash hereafter described:

#### *Description of the contributions:*

1. Contribution made by BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V., a company having its registered seat at Leidsekaade 98, 1017 PP Amsterdam, The Netherlands.

The forty-three thousand nine hundred and ninety-nine shares subscribed by BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V. as well as the share premium are fully paid up through a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in a balance sheet of BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V. on the 15th day of January 2001 (i.e. today), which will remain here annexed.

In the property of BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V. transferred through the present deed are particularly included the following assets and liabilities:

#### *Assets*

a) a share participation of 784,000 Common Shares in BOYAR ESTATES S.A. (being 15,68 % of the Common Shares), a company incorporated under the laws of Luxembourg with a total subscribed share capital of USD 36,045,000.- having its registered office in Luxembourg;

b) a share participation of 73,000 Class B Preferred Shares in BOYAR ESTATES S.A.;

#### *Liabilities*

None (for record)

Valuation: The total contribution is being valued at EUR 5,234,980.- (five million two hundred thirty-four thousand nine hundred and eighty euros).

Furthermore, BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V., contributor prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of such assets and possessing the power to dispose of them, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such assets be transferred to him, save for the obligation to sell 50,000 Class B Preferred Shares in BOYAR ESTATES S.A. to LANG INGATLANKEZELO KFT., a company formed under the law of Hungary, for the price of USD 3,250.- (three thousand two hundred and fifty American dollars) based on contract dated December 29, 2000;

- the transfer of such assets are effective today without qualification;

- all further formalities shall be carried out in the relevant jurisdictions in order to duly formalise the transfer of such shares and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Auditor's Report*

In accordance with articles 32-1 and 26-2 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by the Luxembourg company DELOITTE & TOUCHE S.A., an independent auditor (Réviseur d'Entreprises), represented by Mr Benoît Schaus, and its report dated 15 January 2001 concludes as follows:

*«Conclusion:*

Based on the verification procedures applied as described above:

- \* The contribution is at least equal to the number and value of the 43,999 common shares of nominal value EUR 25.- to be issued at a total premium of EUR 4,135,005.-; and
- \* We have no further comment to make on the value of the contribution.»

*Ad valorem Capital Duty Exemption Request*

Considering that it concerns the incorporation of a Luxembourg company partly by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the company refers as far as it concerns the contribution made by BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V. to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides the exemption of ad valorem capital duty and application of a fixed rate capital duty in such a case.

2. Contribution made by VICTORIA NOMINEES LIMITED, having its registered office at P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey Channel Islands.

The one share subscribed by VICTORIA NOMINEES LIMITED is paid up by a contribution in cash composed of an amount of EUR 25.- (twenty-five Euros), evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one hundred and sixty thousand Luxembourg Francs.

*Extraordinary General Meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

*First resolution*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

*Second resolution*

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Helyar Connie, Director of Company, residing at P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey Channel Islands.
- 2.- Mr Peter Gillson, Director of Company, residing at P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey Channel Islands.
- 3.- INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY SERVICES LTD, having its registered office at P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey Channel Islands.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 January, 2001.

*Third resolution*

Is elected as auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 January, 2001.

*Fourth resolution*

The address of the Company is fixed at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

*Prevailing Language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le quinze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V., société de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Leidsekade 98, 1017 PP Amsterdam, Pays-Bas.

2.- VICTORIA NOMINEES LIMITED, société de droit des Iles Anglo-Normandes, ayant son siège social à P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey Channel Islands.

Tous deux ici représentés par Madame Marie-Hélène Claude, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Le comparant sub 1 agissant comme fondateur et le comparant sub 2 agissant comme souscripteur de la Société.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BARING CEF INVESTMENTS II S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.100.000,- (un million cent mille euros), représenté par 44.000 (quarante-quatre mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par telfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

Tous actes engageant la Société seront valablement signés par chacun des administrateurs sous leur signature individuelle, soit par celle de toute personne dûment déléguée à cet effet par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

#### **Assemblée Générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

#### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier février et finit le 31 janvier de l'année suivante.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 janvier 2001.

#### *Souscription, Prime d'émission, Apports*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V., quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf actions	43.999
2.- VICTORIA NOMINEES LIMITED, une action	1
<b>Total: quarante-quatre mille actions</b>	<b>44.000</b>

L'émission des actions est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 4.135.005,- (quatre millions cent trente-cinq mille et cinq euros), à affecter comme suit:

- EUR 4.025.005,- (quatre millions vingt-cinq mille et cinq euros) à un poste distribuable du bilan;
- EUR 110.000,- (cent dix mille euros) au poste réserve légale du bilan de la Société.

Interviennent alors les sociétés prédésignées BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V. et VICTORIA NOMINEES LIMITED, ici représentées par Madame Marie-Hélène Claude en vertu des procurations annexées: lesquels déclarent que toutes les actions souscrites et la prime d'émission ont été intégralement libérées par l'apport en nature et en numéraire décrit ci-après:

#### *Description des apports:*

1.- Apport effectué par BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V., une société ayant son siège social à Leidsekade 98, 1017 PP Amsterdam, Pays-Bas.

Les quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions souscrites par BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V. ainsi que la prime d'émission sont intégralement libérées par l'apport en nature constitué de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V., en date de ce jour 15 janvier 2001, lequel bilan restera annexe au présent acte.

Dans le patrimoine de BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V. transféré par le présent acte, sont inclus notamment les actifs et passifs suivants:

#### *Actifs*

- une participation de 784.000 actions ordinaires de BOYAR ESTATES S.A. (représentant 15,68% des actions ordinaires), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Luxembourg, avec un capital de USD 36.045.000;
- une participation de 73.000 actions de classe B de BOYAR ESTATES S.A., prédésignée.

#### *Passifs*

Aucun (pour mémoire)

L'apport total est évalué à EUR 5.234.980,- (cinq millions deux cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingts euros).

En outre, BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V., prédésignée, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actifs et possédant les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de les acquérir, hormis l'obligation de vendre 50.000 actions préférentielles de classe B de BOYAR ESTATES S.A. à LANG INGATLANKEZELO KFT., une société de droit hongrois, pour le prix de USD 3.250,- (trois mille deux cent cinquante US dollars), sur base d'un contrat en date du 29 décembre 2000;
- les transferts d'actifs sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les juridictions concernées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Rapport du réviseur*

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 15 janvier 2001 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant DELOITTE & TOUCHE S.A., représenté par Monsieur Benoît Schaus, qui conclut comme suit:

#### *«Conclusion:*

Sur base des procédures de vérification appliqués telles que décrites ci-avant:

- L'apport est au moins égal au nombre et à la valeur des 43.999 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- à émettre moyennant une prime d'émission totale de EUR 4.135.005,-; et
- Nous n'avons par d'autre commentaire à faire quant à la valeur de l'apport.»

#### *Requête en exonération des droits proportionnels*

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise en partie par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne effectué par BARING CENTRAL EUROPEAN INVESTMENTS B.V., sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas l'exemption du droit proportionnel d'apport et l'application du droit fixe d'enregistrement.

2. Apport effectué par VICTORIA NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey, Iles Anglo-Normandes.

L'action souscrite par VICTORIA NOMINEES LIMITED est libérée par un apport en numéraire d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent soixante mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Helyar Connie, administrateur de société, demeurant à P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey, Channel Islands.



2.- Monsieur Peter Gillson, administrateur de société, demeurant à P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey, Channel Islands.

3.- INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY SERVICES LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 ZD, Guernsey, Channel Islands.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 janvier 2001.

*Troisième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 janvier 2001.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-H. Claude, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

J. Elvinger.

(11353/211/414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**BLUE ICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-second of December.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, 26, rue Philippe II, itself represented by its managing director, Mr Jan A. J. Bout, managing director, residing in Luxembourg, by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., prenamed, itself represented as thereabove mentioned,

by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered Offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of BLUE ICE HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered offices are in Luxembourg City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Management - Supervision**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### **General Meeting**

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2nd Monday of August at 9.00 a.m. and for the first time in 2001.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

### Business Year - Distribution of Profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2000.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

### General Dispositions

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

#### Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Expenses

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg francs (1,290,877.- LUF).

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

#### Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares . . . . .	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares . . . . .	160
Total: three hundred and twenty shares . . . . .	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### Extraordinary General Meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The company's address is fixed at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II (B. P. 653 L-2016 Luxembourg).
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:
  - a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,
  - b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,
  - c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:
 

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI.
- 4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

#### Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26, rue Philippe II, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan A. J. Bout, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, elle-même représentée comme dit ci-avant,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLUE ICE HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2ème lundi du mois d'août à 9.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2000.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

*Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions . . . . .	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions . . . . .	160
Total: trois cent vingt actions. . . . .	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II (B. P. 653 L-2016 Luxembourg).
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
  - a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,
  - b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,
  - c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006: FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A.J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 127S, fol. 77, case 5. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> février 2001.

G. Lecuit.

(11357/220/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**ANAVI S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 63.920.

*Auszug aus dem Protokoll zur Ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. Dezember 2000 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft*

Die Generalversammlung beschloss einstimmig das Gesellschaftskapital der Gesellschaft per 1. Januar 2001 entsprechend den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998 über die Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Kapitalgesellschaften von bisher LUF 1.250.000,- (Luxemburger Franken eine Million zweihundertfünfzigtausend) unter Berücksichtigung des offiziellen Umrechnungskurses, gültig seit 1. Januar 1999, in zukünftig Euro umzustellen. Das Gesellschaftskapital beträgt somit künftig EUR 30.986,69, eingeteilt in 1.250 Aktien zu jeweils EUR 24,78935.

Die Generalversammlung beschloss weiterhin einstimmig, den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft in künftig wie folgt zu ändern:

Das Gesellschaftskapital beträgt dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Komma sechs neun Euros (30.986,69 EUR), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Komma sieben acht neun drei fünf Euros (24,78935 EUR).

Luxemburg, den 15. Januar 2001.

ANAVI S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11398/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**INTERFASHION TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) EMMEDUE S.A.H., société anonyme, avec siège social à L-2459 Luxembourg, 22, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Lentz, retraité, demeurant à L-7660 Medernach, 16, rue de Savelborn, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 9 janvier 2001,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Jean-Pierre Lentz, préqualifié,

3) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERFASHION TRADE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'un commerce de tous articles de l'industrie textile, d'articles de mode et accessoires, ainsi que la prestation des services qui s'y rapportent.

Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation. Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à favoriser son développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télécopie ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre 2001.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) EMMEDUE S.A.H., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	998
2) Monsieur Jean-Pierre Lentz, préqualifié, une action . . . . .	1
3) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 485.000,- LUF.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Madame Danielle Denis, directrice, demeurant à B-5060 Sambreville, 169, rue des Alloux,
  - b) Monsieur Jean-Pierre Lentz, retraité, demeurant à L-7660 Medernach, 16, rue de Savelborn,
  - c) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le trente et un décembre deux mille deux.
- 5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués.
- 6) L'adresse de la société est fixée à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Lentz, P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 4, case 12. – Reçu 403.399 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

P. Frieders.

(11365/212/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.



**EOLIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

## STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant au 24, rue de Leudelange, L-8079 Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 18 janvier 2001;

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 18 janvier 2001.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EOLIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de Participations Financières.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de mars à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2001.

2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2002.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, cent soixante-quinze actions	175
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent soixante-quinze actions	175
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (1.411.897,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
  - b) Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et
  - c) Monsieur Marc Schmit, comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2006.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Prospert, A. Swetenham, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 30, case 2. – Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001.

A. Schwachtgen.

(11362/230/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**ASTRAEUS LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.549.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 janvier 2000*

Sont présents:

Ian Domaille

Robert Sinclair

Stéphane Biver

Tous les membres du conseil d'administration étant présents ou représentés, l'ordre du jour peut être valablement discuté.

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la société

*Délibérations*

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de son adresse actuelle vers l'adresse suivante: 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11402/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**ATAYO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.966.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

ATAYO S.A.

Signature

(11403/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**ATAYO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.966.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 août 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> avril 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 3.500.000,- est converti à EUR 86.762,73 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 87.500,- représenté par 3.500 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacun. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

*Pour la société*

ATAYO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11404/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**BAOBAB S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 67.150.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERCORP S.A.

*Le Liquidateur*

G. Schneider / P. Schmit

*Directrice adjointe / Administrateur directeur*

(11411/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**BAA-MCARTHUR/GLEN EUROPE (HOLDING),S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 30.000.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.863.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 30, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

*Extrait des résolutions des associés du 6 novembre 2000*

Sont nommés gérants, leurs mandats prendront fin lors des résolutions des associés qui statueront sur les comptes au 31 mars 2001:

- Mademoiselle Julia Calabrese, directeur, demeurant à Londres, Président et administrateur-délégué
- Monsieur Brad Soller, comptable, demeurant à Londres
- Peter Joseph Jones, Finance Director, demeurant à 8 Montpellier Villas, Brighton, East Sussex, BN1 3DH
- Monsieur Rodolphe Gerbes, demeurant à Greiveldange
- Mauro Pollio, ingénieur, demeurant à Via M. Rula Coop Paola 28, Cassola Caserta, Italie
- Philippe Wallet, comptable, demeurant à 3ter, rue du Printemps, 78230 Le Pecq, France
- Monsieur Andrew Roud, directeur, demeurant à Meerbusch (Pays-Bas).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prendra fin lors des résolutions des associés qui statueront sur les comptes au 31 mars 2001:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

Signature.

(11410/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**ATML FINAUXA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 75.970.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATML FINAUXA S.A., ayant son siège social à L-3895 Foetz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 689 du 25 septembre 2000 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Leonard, employé, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric De Medts, directeur de division, demeurant à Dilbeek (Belgique).

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification du dernier alinéa de l'article sept (7) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de la personne à ce déléguée par le Conseil, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.»

2.- Modification de l'article dix (10) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de chaque année.»

3.- L'exercice social en cours, qui a commencé le 5 mai 2000 se terminera le 30 avril 2001.

4.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la société qui se tiendra dorénavant le troisième jeudi du mois de septembre de chaque année à 10.00 heures.

5.- Modification subséquente de l'article onze (11) des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept (7) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de la personne à ce déléguée par le Conseil, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> mai pour finir le 30 avril de l'année suivante.

*Troisième résolution*

En outre l'assemblée générale décide que l'exercice social qui a pris cours le 5 mai 2000 se terminera exceptionnellement le 30 avril 2001 et que les exercices suivants courront du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de l'année suivante.

L'article dix (10) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier mai et se termine le trente avril de l'année suivante.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la société, qui se tiendra dorénavant le troisième jeudi du mois de septembre de chaque année à 10.00 heures au lieu du troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra donc le troisième jeudi du mois de septembre de l'an 2001.

*Cinquième résolution*

Afin de refléter le changement de la date de l'assemblée générale annuelle, décidé ci-avant, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de septembre à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Lemmer, P. Leonard, F. De Medts, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2001, vol. 855, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2001.

J.-J. Wagner.

(11405/239/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**ATML FINAUXA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 75.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2001.

J.-J. Wagner.

(11406/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**BEIM DENNY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 15, rue Nic. Martha.

*Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 5 février 2001  
au siège social à Luxembourg*

La séance est ouverte à dix heures.

*Ordre du jour:*

Attribution du droit de signature engageant la société.

*Décision*

L'assemblée attribue à:

- Madame Carmen Androne-Radu, gérant technique la signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le président lève l'assemblée à dix heures trente après lecture et signature du présent procès-verbal.

C. Androne-Radu / D. Androne

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11412/637/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DES SANTONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 60.972.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 2 février 2001 que Monsieur René Coltof, administrateur de sociétés, résidant à Strandweg 22, 4328 KK Burg-Haamstede, Les Pays-Bas, a été élu administrateur-délégué.

Luxembourg, le 2 février 2001.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11434/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**BENADI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8025 Strassen, 13, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 63.448.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(11413/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**BENESOFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 56.048.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2001.

Signature.

(11414/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**B.V.F. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 67.828.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 janvier 2000*

Sont présents:

Jean-Pierre Higuët, Administrateur

Luc Wouters, Adm. Délégué

Cathy Wouters

Tous les membres du conseil d'administration étant présents ou représentés, l'ordre du jour peut être valablement discuté.

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la société

*Délibérations*

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:  
73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11418/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**CHINELA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 56.888.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 16, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société CHINELA S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(11427/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**CACTUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 65.282.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 15 janvier 2001 et du conseil d'administration de la Société du même jour que

1. Monsieur Paul Leesch a démissionné de son poste de président du conseil d'administration et de son poste d'administrateur de la Société au 15 janvier 2001

Monsieur Max Leesch et Monsieur Laurent Schonkert ont été nommés administrateurs de la Société de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Max Leesch, commerçant, demeurant à Koerich

Monsieur Laurent Schonkert, employé, demeurant à Luxembourg

Monsieur Eloi Krier, employé, demeurant à Bertrange

Madame Doris Leesch, employée, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jeff Leesch, employé, demeurant à Blaschette

2. Le mandat des administrateurs expirera à l'assemblée annuelle statuant sur les comptes sociaux de l'exercice fiscal 2000.

3. Le conseil d'administration a confié la gestion journalière de la Société à

- Monsieur Max Leesch qui portera le titre d'administrateur-délégué et qui aura à ce titre les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts, et

- Monsieur Laurent Schonkert qui portera le titre d'administrateur-directeur et qui aura comme administrateur un droit de signature conjoint tel que prévu à l'article 12 des statuts.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11419/260/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**CAMFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 59.783.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société CAMFIN S.A. tenue à Milan, le 25 janvier 2001, que:

1. Le Conseil a décidé de transférer le siège social du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signatures

*Le Domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11421/058/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**ELECTRO-REINERT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 51.611.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 3 janvier 2001*

La démission avec effet au 30 mai 2000 de M. Norbert Reinert demeurant à L-1261 Luxembourg, de son mandat de gérant administratif est accepté à l'unanimité. Décharge pleine et entière lui est accordé pour l'exécution de son mandat.

Est nommée gérant administratif en remplacement du gérant administratif démissionnaire, Mme Doris Baur, épouse Reinert, demeurant à L-1261 Luxembourg.

La société est dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du nouveau gérant administratif.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 8 février 2001, vol. 168, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

(11455/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.



**CAPECOURT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 36.365.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2001.

Signature.

(11422/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**CLEMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 41.303.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 janvier 2000*

Sont présents:

Jean-Pierre Higuët

Edouard Dourdin, Administrateur-délégué

Hughes Dourdin

Franck Dourdin

Tous les membres du conseil d'administration étant présents ou représentés, l'ordre du jour peut être valablement discuté.

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la société

*Délibérations*

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:  
73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11430/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**COEUR POUR BRETAGNE (CpB) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 52.548.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2001.

(11431/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**COMFORT IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 55.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(11433/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**COFIPROME HOLDING FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.521.

DISSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding en liquidation COFIPROME HOLDING FINANCIERE S.A., qui a eu lieu en date du 10 janvier 2001 à 14.00 heures, a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les créances non réclamées par des créanciers ou actionnaires de la société seront gardées pendant le délai légal à Luxembourg, auprès de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

Pour COFIPROME HOLDING FINANCIERE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11432/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**COMPAGNIE GENERALE EUROPEENNE DE FINANCE ET D'INVESTISSEMENT S.A.,**

**Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 50.850.

*Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 16 janvier 2001*

Le Conseil décide le changement de siège social avec effet au 1<sup>er</sup> février 2001 comme suit:

- Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Nouveau siège social: 14A, rue des Bains, 12112 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11435/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**COMPUVISION MEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 52.647.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

COMPUVISION MEDIA HOLDING S.A.

Signature

(11436/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**COMPUVISION MEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 52.647.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 janvier 2001*

Messieurs Norbert Werner, Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

COMPUVISION MEDIA HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11437/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**CONTRACTA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 13.737.

—  
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

CONTRACTA FINANCE S.A.

Signature

(11439/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**DASHING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 66.046.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 16, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société DASHING HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(11441/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**DIDOT-BOTTIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.147.

—  
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

DIDOT-BOTTIN LUXEMBOURG S.A.

Signature

(11442/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**DING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 77.685.

—  
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2001 que Monsieur Guo Wei Ding a le pouvoir d'engager la société soit seul, soit conjointement avec un autre membre du Conseil d'Administration

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11443/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**E.D.S. EUROPE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 57.220.

—  
Par courrier du 21 novembre 2000, le siège de la société a été dénoncé avec effet au 31 décembre 2000.

*Pour la société.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 41, case 19. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11448/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**DISCO FASHION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 60.629.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... BEF (18.899.129,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001.

Signature.

(11444/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**DREIZ A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 32.960.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11445/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**DREIZ A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 32.960.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 janvier 2001 que StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11446/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**EMK EISEN - METALLKUNSTSTOFF DREHTEILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 54.885.

Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à L-Luxembourg-Eich en date du 17 mai 1996 publication au Mémorial C n° 392 du 14 août 1996.

Modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à L-Niederanven en date du 29 août 1997, publication au Mémorial C n° 694 du 10 décembre 1997.

*Résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 2 février 2001*

- A été nommé nouveau gérant technique Monsieur Peter Sacht, L-Grevenmacher qui termine le mandat de son pré-décèsseur;

- Transfert du siège social de 17-19, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher au 15, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher.

Grevenmacher, le 2 février 2001.

SOCIETE COMPTABLE ET FISCALE GUY SAUER

G. Sauer

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2001, vol. 168, fol. 7, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(11459/999/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**EDITIONS SPORT PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 39, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 67.232.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1999 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1999, enregistrés à Mersch, le 30 janvier 2001, vol. 126, fol. 69, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

F. Nicolay

*Gérant*

(11447/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**EQUITY INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 11.373.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 juillet 2000, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

- Jacques Cacheux, BANQUE NATIONALE DE PARIS, Paris;
- François-Xavier Chevallier, BANQUE NATIONALE DE PARIS, Paris;
- Reiner Grupe, DRESDNER BANK AG, Frankfurt;
- Atsushi Ohsugi, DAIWA SECURITIES CO, LTD., Tokyo;
- Zenichiro Ohnishi, DAIWA SECURITIES CO. LTD., Tokyo.

*Pour EQUITY INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11462/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**ELEFINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.989.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

ELEFINT S.A.

*Signature*

(11456/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**ELEFINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.989.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 2000*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quart du capital.

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> avril 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de ITL 599.994.000,- est converti à EUR 309.871,04 représenté par 11.111 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra le teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à trois cent neuf mille huit cent soixante et onze euros et quatre cents (EUR 309.871,04), représenté par onze mille cent onze (11.111) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Pour la société*

ELEFINT S.A.

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11457/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**ELEFINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 38.989.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2000*

Acceptation des trois démissions des anciens Administrateurs. L'Assemblée leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Messieurs Pierre Hoffman demeurant au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, Philippe Richelle, demeurant au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg et Romain Thillens demeurant au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, Administrateurs en remplacement des précédents. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale de 2003.

Acceptation de la démission de l'ancien Commissaire aux Comptes. L'Assemblée lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, Commissaire aux Comptes, en remplacement du précédent. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2003.

Le siège social est transféré au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour la société

ELEFINT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11458/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**ERASMUS PROPERTIES & CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 67.367.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2001.

Signature.

(11463/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**EUPAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 65.891.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée des associés tenue le 12 août 2000*

*Liste de présence*

Noms	Nombre de parts sociales	Signatures
Egbert E. Cohausz. ....	400	Signature
Helge B. Cohausz. ....	100	Signature
Total .....	500	

Le 12 août 2000 à 10.00 heures, Messieurs les associés de la société à responsabilité limitée EUPAT, S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale au siège social, d'un commun accord, en renonçant à un convocation préalable.

Il est constaté:

I. Que les associés présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.

II. Que les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur la liste de présence.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social.
2. Divers.

*Résolutions*

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

1. L'assemblée des associés décide de transférer le siège social de la société du 64-66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

E. E. Cohausz / H. B. Cohausz

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11466/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**E.T.O. (EUROPEAN TRADING ORGANISATION) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.383.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour E.T.O. (EUROPEAN TRADING ORGANISATION) S.A., Société Anonyme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

(11464/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**E.T.O. (EUROPEAN TRADING ORGANISATION) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.383.

L'assemblée générale statutaire du 6 mai 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour E.T.O. (EUROPEAN TRADING ORGANISATION) S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11465/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**EXCALIBUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.956.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2001.

Signature.

(11469/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.324.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour FED LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(11477/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**EUROGALLERY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 69.357.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 21, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(11467/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**EUROGALLERY HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 69.357.

—

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung,  
abgehalten als Ausserordentliche Generalversammlung am 15. Januar 2001*

- Die Hauptversammlung beschliesst den Rücktritt des Abschlussprüfers EUROPEAN AUDITING S.A., Road Town, Tortola (BVI), mit sofortiger Wirkung anzunehmen und ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag zu erteilen.

- Zum neuen Abschlussprüfer wird die Gesellschaft EUROTRUST S.A., 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg ernannt. Sie beendet das Mandat ihrer Vorgängerin.

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 15. Januar 2001.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11468/576/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FERREIRAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Moulin.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 septembre 2000, en voie de publication au Mémorial,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

—

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 2001,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2001, vol. 866, fol. 28, case 1,

que la société à responsabilité limitée FERREIRAS, S.à r.l., avec siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Moulin,

a été dissoute par décision des associés, lesquels ont déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2001.

Pour extrait conforme

F. Kessler

Notaire

(11480/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---



**EXECUTIVE LODGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 63.166.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 16, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

EXECUTIVE LODGE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(11470/687/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**EXECUTIVE LODGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 63.166.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 16, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

EXECUTIVE LODGE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(11471/687/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FINACOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 33.421.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

H. de Graaf

Administrateur

(11481/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FINACOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 33.421.

*Extrait du procès-verbal*

L'assemblée générale de la société anonyme FINACOR S.A., société anonyme holding, réunie au siège social le 20 décembre 2000 a pris les résolutions suivantes:

*Troisième résolution*

La démission de MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. est acceptée avec effet immédiat et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

*Quatrième résolution*

La nomination de COMCOLUX S.A. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet immédiat, pour une durée de 1 an. Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social souscrit de francs belges en euro, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, de sorte que le capital, actuellement d'un montant d'un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-) s'élèvera à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital converti dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 concernant la conversion du capital en euros des sociétés commerciales pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-).

*Souscription et libération*

L'assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale du montant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves à concurrence de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31) et l'attribution gratuite du bénéfice de cette augmentation de capital aux actionnaires actuels, chacun au prorata de sa participation actuelle dans la société.

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises de sorte que le capital social souscrit s'élève à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital autorisé de francs belges en euro, de sorte que le capital autorisé, actuellement d'un montant de trois cent millions de francs belges (300.000.000,- BEF) s'élève à sept millions quatre cent cinquante mille (7.450.000,- EUR).

*Neuvième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Pour extrait conforme et sincère

J. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11482/029/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FONCIERE D'HOTELLERIE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 58.032.

Die Gesellschaft KINGFISHER SERVICES S.A. mit Sitz in 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama hat mit sofortiger Wirkung ihren Rücktritt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft erklärt.

Luxemburg, den 5. Februar 2001.

KINGFISHER SERVICES S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11490/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FONCIERE D'HOTELLERIE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 58.032.

Die Gesellschaft AURIGA S.A. mit Sitz in 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama hat mit sofortiger Wirkung ihren Rücktritt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft erklärt.

Luxemburg, den 5. Februar 2001.

AURIGA S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11491/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FINANCIERE DE LA CREUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxemburg B 59.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2001.

Pour la société  
Signature  
Le domiciliataire

(11485/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FERMAIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.364.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
FERMAIN S.A.  
Signature

(11478/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FERMAIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.364.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> avril 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante-dix euros et soixante-dix cents (EUR 247.893,52), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour la société  
FERMAIN S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11479/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 25, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.230.

Les Statuts Coordinés suivant l'Assemblée Générale Reportée du 21 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2001.

FIN-CONTROLE S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

(11486/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FITEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.214.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2000*

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs de 3 à 4.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Laurent Milchior, Administrateur de société, demeurant Flat 4, 22 Sloane Court East. London SW3 4 TG, au poste d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

*Pour la Société*

FITEMA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11487/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FINANCIAL CORPORATION OF THE MIDDLE EAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 17.924.

—  
Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FINANCIAL CORPORATION OF THE MIDDLE EAST S.A.

Signature

(11483/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**FINANCIAL CORPORATION OF THE MIDDLE EAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 17.924.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2000*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Michel G. Haddad, Antoine G. Haddad, Peter N. Otter, Hermen J. Langenmayr et Jamil B. Mansour sont réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an et DEBELUX AUDIT S.A. (MAZARS & GUERARD) est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

*Pour la société*

FINANCIAL CORPORATION OF THE MIDDLE EAST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11484/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**GAGNEUR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 65.578.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2001.

(11494/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**GEROGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.718.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

LUXEMBOURG

(11501/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**GEFCO CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R. C. Luxembourg B 69.580.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2000*

Jeudi, le 14 septembre à 10.00 heures, les actionnaires de la société anonyme  
GEFCO CONSULTING S.A.

se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social conformément à l'article 16 des statuts.

Monsieur Vincent Villem élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur Monsieur TR Gordon et comme secrétaire M. Claude Larbiere.

Il résulte des constatations du bureau que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que du besoin, à toute publication; que suivant la liste de présence toutes les 312 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 100 voix.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui sont les suivants:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Après avoir pris connaissance du rapport verbal du conseil d'administration et du rapport écrit du commissaire aux comptes sur l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> mai 1999 et se terminant le 31 décembre 1999, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide de reporter la perte de l'exercice de LUF 313.127,-.

*Deuxième résolution*

Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice sous revue.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11497/725/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**GEFCO CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.580.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 5 février 2001 à 14.00 heures**Ordre du jour:*

1. Changement du siège de la société dans la commune de Luxembourg.

*Procès-verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Vincent Villem, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présente, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Claude Larbiere, et comme scrutateur M. Tom R. Gordon tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

1) Par votes spéciaux, l'Assemblée accepte le changement du siège. La nouvelle adresse sera donc 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

V. Villem / C. Larbiere / T. R. Gordon

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11498/725/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**GANESKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 49.736.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 janvier 2000*

Sont présents:

Jean-Pierre Higuët,  
Jean-Jacques Zabee,  
Claude Elkiné.

Tous les membres du conseil d'administration étant présents ou représentés, l'ordre du jour peut être valablement discuté.

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la société.

*Délibérations*

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:  
73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Pour Publication

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11495/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**GARAGE ARNOLD KONTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 29.577.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 76 du 28 mars 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 juin 1989, acte publié au Mémorial C n° 322 du 8 novembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 230 du 9 avril 1998.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GARAGE ARNOLD KONTZ, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(11496/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**HEPTA CONSULT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

—  
*Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la société  
qui s'est tenue au siège social de la société en date du 15 janvier 2001*

*Résolution unique*

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 15 janvier 2001, Monsieur Jean-Léon Meunier, Actuaire, demeurant à B-6720 Habay-La-Neuve, 11A, rue de la Colline, est nommé administrateur-délégué de la Société avec pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*L'Agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2001, vol. 548, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11515/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**LSK-TECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

## STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

1. Engelbert Schmitt, technicien, demeurant à D-66773 Schwalbach, Tempelstrasse 4.
2. Stefan Lanser, Meister Metallbauerhandwerker, demeurant à D-54552 Nerdlen, In der Langwies 12.
3. Hagen Keller, ingénieur, demeurant à D-66773 Schwalbach, Sprenger Strasse 34.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de LSK-TECHNIK, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich.

**Art. 3.** La société a pour objet la construction métallique y compris la technique de soudage, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Engelbert Schmitt, prénommé, quarante-quatre parts sociales . . . . .	44
2) Stefan Lanser, prénommé, quarante-quatre parts sociales. . . . .	44
3) Hagen Keller, prénommé, trente-six parts sociales . . . . .	36
Total: cent vingt-quatre parts sociales. . . . .	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs (25.000,- LUF).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5555 Remich, 6, place du Marché.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Stefan Lanser, Meister Metallbauerhandwerker, demeurant à D-54552 Nerdlen, In der Langwies 12.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmitt, Lanser, Keller, Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2001, vol. 464, fol. 36, case 8. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 janvier 2001.

R. Arrensdorff.

(11384/218/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

**GEFINOR ASIA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 11.986.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 novembre 2000*

Le siège social de la société est transféré au  
23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

GEFINOR ASIA

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11499/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**GERANCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7420 Bereldange.

—  
*Cession de parts*

Entre les soussignés:

1.- Arsène Rischard

ci-après dénommé le cédant, d'une part

2.- D'Anzico Steve

ci-après dénommé le cessionnaire, d'autre part,

a été convenu en date de ce jour ce qui suit:

Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte 249 de ses parts de la société à responsabilité limitée GERANCIA, S.à r.l., avec siège social à L-7420 Bereldange, pour et moyennant le prix de vente de 249.000,- LUF.

Le prix de la cession a été payé en date de ce jour, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, et il en aura la jouissance également à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les soussignés s'engagent par les présentes à faire authentifier la présente cession par acte notarié.

Ainsi fait à Bereldange, le 19 mai 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 549, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11500/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---

**GIFRAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 56.584.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11502/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2001.

---